

PUBLICS CONCERNÉS PAR LE « SOUTIEN POUR L'INCLUSION FORFAITAIRE »
CRITÈRES JAMO pour les lycées du consortium PROMÉTHÉE à compter de Septembre 2025
(pour les mobilités financées sur la convention 25/26)

Un **complément financier forfaitaire** soutenant l'inclusion est attribué afin d'encourager la participation des **publics répondant à l'un des critères suivants** :

Critères pour les personnes (Au moment de la candidature , vous devez estimer le nombre de personnes concernées, apprenants et/ou personnels concernés)	Exemples de justificatifs (Au moment du rapport final , vous pourrez être amenés à présenter des justificatifs corroborant la situation)
1. En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH <u>ou</u> attestation de maladie longue durée <u>ou</u> carte invalidité, etc. Si le complément financier forfaitaire est jugé insuffisant, une prise en charge sur coût réel peut être demandée à l'Agence Erasmus+ France.
2. Si le jeune habite dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZFR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr) Ou Si le jeune habite dans une zone classée Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2 + pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	Document attestant l'adresse de l'établissement / la structure (facture d'énergie, assurance...) ou si l'établissement/ structure n'est pas concernée par ce critère mais que l'apprenant en est issu, il peut fournir une attestation de domicile. Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant.
3. Bénéficiaire d'une bourse de niveau 6 à 7	Notification d'attribution de bourse.
4. Demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an	Attestation France Travail
5. Inscrit.e dans l'un des dispositifs suivants : ○ Dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et de rattrapage ; ○ Relevant de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) : ULIS, SEGPA, Instituts médico-éducatifs (IME), EREA, Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), etc ; ○ Contrat de volontariat pour l'insertion ; ○ Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et contrat d'engagement jeunes ; ○ Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ; ○ Programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée).	Certificat d'inscription dans l'établissement d'origine <u>ou</u> photocopie du contrat de volontariat <u>ou</u> attestation d'intégration au dispositif concerné.